

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 12 mai 2020 à 18 h 30 en visioconférence avec webdiffusion

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et présente son mot d'ouverture.

CA20 240158

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2020

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mai 2020 en ajoutant le dossier suivant :

- 40.12 Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance – Avis de motion

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

M. Karim Kammah
- piétonnisation rue Ste-Catherine – Village

M. Gaétan Auger
- Village au Pied du Courant

M. Nicola Zoghbi
- rue Parthenais achalandée et placotoir école Pierre-Dupuy

M. Jean Poulin
- suivi des OCPM (Office de consultation publique de Montréal)

M. Eugène Robitaille
- 2587-2597 et 2599-2609, rue Frontenac

M. Victor Balsis
- Village au Pied du Courant

M. Frédérick Bastarache Ouellette
- PPU des Faubourgs

M. Gilbert St-Arnaud
- absence de logement à prix abordable et AirBnB

M., François Dandurand
- distanciation des cyclistes dans les voies réservées

M. Simon Paquette
- distanciation café-terrasse et l'accessibilité interdite

M. Éric Michaud
- logements abordables

CA20 240159

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 10, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1202701004

10.04 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA20 240160

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 14 avril 2020

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 14 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1200858011

CA20 240161

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240162

Accorder un contrat de 255 934,35 \$, taxes incluses, à Go-Cube.com (9176-7277 Qc.inc.) pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans avec option de prolongation et autoriser une dépense maximale de 255 934,35 \$ - appel d'offres public 20-18065 lot 2 - (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 255 934,35 \$ taxes incluses, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédure d'expulsion de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Appel d'offres public 20-18065 lot 2 - (1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 255 934,35 \$, pour une durée de 3 ans, à Go-Cube.com (9176-7277 Québec. inc.), conformément au cahier des charges de l'appel d'offres 20-18065;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1195876008

CA20 240163

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2020, avec MU et IPAF (Festival International d'Art Public) pour la réalisation de 3 murales pour la saison 2020 et accorder une contribution totale de 31 505 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2020, avec IPAF Festival International d'Art public et MU pour la réalisation de projets de murales pour l'année 2020;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 11 505 \$ pour IPAF Festival International d'art public;
- 20 000 \$ pour MU;

D'imputer cette dépense totale de 31 505 \$, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1204206001

CA20 240164

Autoriser une affectation de surplus de 777 961,40 \$ pour le financement du volet artériel de ce projet, accorder un contrat de 2 276 631,83 \$, taxes incluses, à Les Pavages Céka inc. pour la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie, et autoriser une dépense maximale de 2 633 608,55 \$ (appel d'offres public VMP-20-001 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 2 633 608,55 \$ pour la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 2 276 631,83 \$ à Les Pavages Céka inc., taxes incluses, conformément au cahier des charges de l'appel d'offres VMP-20-001 - 5 soumissionnaires);

D'autoriser une affectation de surplus de 777 961,40 \$ pour le financement du volet artériel de ce projet;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1204735004

CA20 240165

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2021, dans le cadre de « l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local » et accorder une contribution de 32 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, une contribution de 31 113 \$ à la Table inter-action du quartier Peter-McGill et une contribution de 31 113 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour une contribution totale de 94 839 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2021, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table inter-action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 32 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 31 113 \$ à la Table inter-action du quartier Peter-McGill;
- 31 113 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 94 839 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1205179004

CA20 240166

Accorder un contrat de 756 535,50 \$, pour une durée de 24 mois, à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offre public 20-18146 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense de 756 535,50 \$, taxes incluses, pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, là où requis, dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres public 20-18146 – 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), au prix total de 756 535,50 \$, pour une période de deux (2) ans, conformément au cahier des charges (appel d'offres public 20-18146);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1208323001

CA20 240167

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud afin de soutenir le déploiement d'un marché saisonnier et accorder une contribution de 28 400 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec l'organisme Carrefour alimentaire Centre-Sud visant à soutenir le déploiement d'un marché saisonnier;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 28 400 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1205179003

CA20 240168

Approuver les conventions avec quatre organismes oeuvrant en itinérance dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » pour des activités se déroulant en 2020 2021 et accorder une contribution totale de 442 216 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec quatre organismes œuvrant en itinérance dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » pour des projets se déroulant en 2020-2021;

D'accorder les contributions suivantes :

- 106 726 \$ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 21 526 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 115 966 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 197 998 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale de 442 216 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1205179002

CA20 240169

Accorder, à titre de soutien financier à leur mission, une contribution de 3 000 \$ à Danse Carpe Diem/Emmanuel Jouthe, une contribution de 1 646 \$ à Théâtre Denise-Pelletier, une contribution de 2 300 \$ à Les fabulateurs et une contribution 3 334 \$ à SPDTQ Espace Trad pour un montant total de 10 280 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les conventions avec quatre organismes culturels œuvrant dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Danse Carpe Diem/Emmanuel-Jouthe;
- 1 646 \$ à Théâtre Denise-Pelletier;

- 2 300 \$ à Les fabulateurs;
- 3 334 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise/Espace Trade (SPDTQ);

D'imputer cette dépense totale de 10 280 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1204673003

CA20 240170

Approuver les conventions avec différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder des contributions totalisant 1 064 436 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver les quinze (15) conventions avec divers organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 45 000 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud;
- 120 000 \$ au Carrefour de ressources en interculture;
- 75 000 \$ au Cirque Hors Piste;
- 135 000 \$ au Comité logement Ville-Marie de Montréal;
- 75 000 \$ à Coup d'Pousse Montréal;
- 45 000 \$ à Go Jeunesse;
- 69 000 \$ à Direction chrétienne (Innovation jeunes);
- 25 000 \$ à la Fondation du refuge pour femmes Chez Doris;
- 90 000 \$ à la Relance Jeunes et familles inc.;
- 22 000 \$ à Les Valoristes coopérative de solidarité;
- 75 000 \$ à Les YMCA du Québec;
- 103 056 \$ à Mères avec pouvoir Montréal;
- 117 000 \$ à Sentier Urbain;
- 60 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM);
- 8 380 \$ à Spectre de rue inc.;

D'imputer cette dépense totale de 1 064 436 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1203405001

CA20 240171

Approuver le remplacement du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 – 2020 » par le « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 », approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement commercial (SDC) Quartier latin et accorder une contribution de 40 000 \$ pour son projet « Préposés à l'accueil »

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver le remplacement du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2019-2020 » par le « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 » et de soumettre toute demande de soutien économique aux conditions qui y sont énoncées;

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement du Quartier Latin pour la mise sur pied de sa brigade de « Préposés à l'accueil » pour l'année 2020;

D'accorder, à cette, fin une contribution de 40 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1200318004

CA20 240172

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution à l'organisme Go Jeunesse pour un montant total de 2 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 2 000 \$ à Go Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1205237005

CA20 240173

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240174

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'aménagement temporaire d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Larivière, entre les rues Fullum et Dufresne, ainsi que sur la rue Dufresne, entre la rue Larivière et le parc Walter-Stewart

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'aménagement temporaire d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Larivière, entre les rues Fullum et Dufresne, ainsi que sur la rue Dufresne, entre la rue Larivière et le Parc Walter-Stewart.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1204735009

CA20 240175

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet, de l'arrondissement Ville Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1206143002

CA20 240176

Autoriser une affectation de surplus de 2 974 500 \$, correspondant au montant établi pour l'arrondissement de Ville-Marie au plan de redressement 2020 de la Ville de Montréal, afin de pallier les impacts financiers de la pandémie de la COVID-19

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'approuver une affectation de surplus de 2 974 500 \$, correspondant au montant établi pour l'arrondissement de Ville-Marie au plan de redressement 2020 de la Ville de Montréal afin de pallier les impacts financiers de la pandémie de la COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1205158001

CA20 240177

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements sur la rue De Rouen entre l'avenue Gascon et la rue du Havre

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-114), au conseil de la Ville, que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat et la surveillance des travaux visant l'aménagement d'un parc et d'une piste cyclable du tronçon de la rue De Rouen, comprise entre l'avenue Gascon et la rue Du Havre.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1207763001

CA20 240178

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1205237004

CA20 240179

Approuver une affectation de surplus de 100 000 \$ et augmenter le fonds d'urgence d'arrondissement en soutien aux organismes dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 d'un montant de 100 000 \$, afin d'y inclure la contribution financière des Caisses Desjardins du Quartier latin de Montréal et du Complexe Desjardins, portant ainsi le montant maximal du fonds local à 200 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240154 adoptée à sa séance du 14 avril 2020, accordé une contribution de 150 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal et a créé un fonds d'urgence d'arrondissement de 100 000 \$ pour soutenir des organismes dans le cadre de la pandémie du COVID-19;

Attendu que la Caisse Desjardins du Complexe Desjardins et la Caisse Desjardins du Quartier-Latin ont transmis directement à l'arrondissement la somme de 100 000 \$ afin de répondre plus rapidement aux besoins accrus des organismes du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'accepter le versement de la contribution de 100 000 \$ des Caisses Desjardins au fonds d'urgence local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué, à signer la convention à cet effet;

D'augmenter le fonds d'urgence de 100 000 \$, portant ainsi le montant maximal du fonds local à 200 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1204364003

CA20 240180

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements temporaires prévues sur la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Gabriel, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-114), au conseil de la Ville, que l'arrondissement prenne en charge la réalisation des travaux d'aménagement temporaire de la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1207763002

CA20 240181

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240182

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter une correction de nature technique - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'apporter une correction de nature technique » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 avril 2020 par sa résolution CA20 240157;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'apporter une correction de nature technique » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 avril 2020 par sa résolution C20 240157;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-319 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter une correction de nature technique ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-319
1207135005

CA20 240183

Désigner comme étant une place publique, la rue de Rouen entre la rue du Havre et l'avenue Gascon, du 13 mai 2020 au 12 mai 2021, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissements et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner la rue de Rouen, entre la rue du Havre et l'avenue Gascon, dans le cadre du projet pilote, comme étant une place publique, du 13 mai 2020 à 00 h 01 au 12 mai 2021 à 23 h 59, et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissements et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 268 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'ordonnance B-3, o. 622 autorisant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et selon les horaires des événements déterminés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 161 autorisant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue de Rouen, entre les rues du Havre et Gascon.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1206890001

CA20 240184

Édicter une ordonnance pour la mise en place d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 1186, rue Sainte-Catherine Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, l'ordonnance C-4.1, o. 267 déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 1186, rue Sainte-Catherine ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1205914007

CA20 240185

Édicter une ordonnance relative à la modification des exigences indiquées à l'Annexe 1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1) afin de permettre pour l'année 2020 de se conformer aux directives sanitaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), l'ordonnance O-0.1, o. 9 relative à la modification des exigences indiquées à l'Annexe 1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) afin de permettre, pour l'année 2020, de se conformer aux directives sanitaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1207373001

CA20 240186

Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue du Président-Kennedy, à partir du 14 mai 2020 au 16 janvier 2021, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Président-Kennedy, comme étant une place publique, du 14 mai 2020 au 16 janvier 2021, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 573 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, dans les aires de repos, du 14 mai 2020 au 16 janvier 2021, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 271 permettant la fermeture de rue sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1203200003

CA20 240187

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du 14 mai au 2 octobre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Atateken et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, comme étant une place publique, du 14 mai à 8 h au 2 octobre 2020 à 7 h et y autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11,1), l'ordonnance P-1, o. 571 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 623 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 269 permettant la fermeture de rue, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1203200002

CA20 240188

Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du 14 mai au 23 octobre 2020, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du 14 mai à 7 h au 23 octobre 2020 à 23 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de l'avenue du Musée et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 572 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonnisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du 14 mai au 23 octobre 2020, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 270 permettant la fermeture de rue.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1203200005

CA20 240189

Désigner, comme étant une place publique, une portion de la Place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, du 14 mai au 31 octobre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner la Place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, comme étant une place publique, du 14 mai 2020 à 7 h au 31 octobre 2020 à 23 h et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation des cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 574 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installées le long de ce tronçon, du 14 mai 2020 au 31 octobre 2020, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 272 permettant la fermeture de rue.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1203200007

CA20 240190

Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est ainsi que la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 14 mai au 9 septembre 2020, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café terrasse et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner, comme étant une place publique, la portion de la place D'Youville, entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est, et la place Royale Ouest, entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 14 mai à 7 h au 9 septembre 2020 à 23 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la place D'Youville et autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 575 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur le café-terrasse qui pourrait être installé sur la place D'Youville, du 14 mai au 9 septembre 2020, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 273 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu Règlement sur la propreté et la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 162 permettant de peindre au pochoir avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1203200004

CA20 240191

Désigner, comme étant une place publique, une portion de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et la Place Jacques-Cartier du 14 mai au 31 octobre 2020 et une portion de la rue Saint Vincent entre les rues Sainte-Thérèse et Saint-Paul et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De désigner une portion de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et la Place Jacques-Cartier, et une portion de la rue Saint-Vincent, entre les rues Sainte-Thérèse et Saint-Paul, comme étant des places publiques, du 14 mai 2020 à 11 h au 31 octobre 2020 à 23 h et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation des cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 576 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installées le long de ce tronçon, et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-41, o. 274 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu Règlement sur la propreté et la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 163 permettant de peindre au pochoir avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1203200006

Le point 40.11 est omis lors de la lecture de points à l'ordre du jour.

CA20 240192

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance – Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12
CA-24-320
1207135008

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 juin 2020 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 31

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240204
lors de la séance du conseil tenue le 9 juin 2020.